

L'actualité économique et sociale en bref

Politique sociale

Pour Emmanuel Macron, « la vraie injustice n'est pas que l'un gagne plus que l'autre »

« La vraie injustice, ce n'est pas que l'un gagne plus que l'autre », mais qu'on n'ait « pas la même chance de réussite dans des familles ou des lieux différents », a défendu Emmanuel Macron devant les maires d'Occitanie le 18 janvier. « Si l'un gagne plus que l'autre », juge-t-il, « ça dépend s'il travaille plus, ou s'il s'est donné les moyens de le faire, s'il considère que l'objectif de sa vie c'est de gagner de l'argent, ou de créer des entreprises, ou autre. Il y en a peut-être un à côté qui a décidé, lui, d'avoir un autre équilibre familial, ou de passer moins de temps au travail », a-t-il lancé. « Dans cette passion française pour la fiscalité, on ne parle pas assez d'inégalités de destin », a-t-il martelé. « La vraie inégalité, c'est qu'avec le même talent, la même motivation, deux enfants français n'auront pas la même chance de réussite dans des familles différentes ou des lieux différents. C'est ça dont on devrait s'indigner ». Concernant l'ISF, « ce n'est pas un sujet entre riches et pauvres » mais sur « est-ce qu'on veut aider nos entreprises ou pas ». « Mais il faut l'évaluer, s'il y a des mesures plus efficaces, il faut améliorer les choses », a-t-il concédé. Il a aussi rappelé qu'il voulait créer un revenu universel d'activité, un « revenu de subsistance » géré via un guichet unique des aides sociales

mais avec « des droits et des devoirs ». *Source AFP*

Grand débat : les cinq garants devant en « garantir l'indépendance » ont été désignés...

Cinq « garants » ont été désignés, le 17 janvier, pour « garantir l'indépendance » du grand débat lancé par le président Emmanuel Macron. Jean-Paul Bailly, 72 ans, polytechnicien, ancien patron de la RATP et de La Poste, a été désigné par le Premier ministre, Édouard Philippe. Comme PDG de la RATP de 1994 à 2002, il a notamment mis en place un dispositif d'« alarme sociale », visant à favoriser le dialogue avec les syndicats et réduire les conflits sociaux dans l'entreprise. Isabelle Falque-Pierrotin, 58 ans, conseillère d'État, préside depuis 2011 la Cnil. Nadia Bellaoui, 43 ans, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement, a été désignée par le président du Conseil économique, social et environnemental (Cese), Patrick Bernasconi. Guy Canivet, 75 ans, ancien magistrat, a siégé de 2007 à 2016 au Conseil constitutionnel et a également été premier président de la Cour de cassation. Il a été choisi par le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand. Enfin, Pascal Perrineau, 68 ans, politologue et spécialiste de sociologie électorale, ancien directeur du Cevipof de 1994 à 2013, a été désigné par le président du Sénat, Gérard Larcher. *Source AFP*

... Geoffroy Roux de

Bézieux estime que les dépenses publiques sont « le sujet numéro un »...

Le poids des dépenses publiques en France doit être « le sujet numéro un » du « grand débat », a estimé le patron du Medef Geoffroy Roux de Bézieux sur LCI le 18 janvier. « On dépense trop d'argent en France, je pense que ça doit être le sujet de l'acte 2 », a-t-il déclaré, estimant que le pays ne pouvait « pas continuer comme ça ». « Depuis 40 ans, le poids de l'État est passé grosso modo de 40 % à 58 % de la richesse » nationale, a ajouté le responsable de la principale organisation patronale française. « Et est-ce que les Français vivent mieux ? Non. Est-ce qu'ils ont l'impression d'en avoir pour leur argent ? Manifestement non. Donc il faut mettre ce sujet sur la table, sans tomber dans les caricatures », a-t-il insisté. *Source AFP*

... l'Udes demande à ce que les attentes des employeurs sociaux et solidaires soient mieux entendues...

« Ca fait plusieurs mois qu'on alerte le gouvernement en disant "attention vous allez créer des situations très difficiles dans le territoire" », a rappelé Sébastien Darrigrand, délégué général de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes), lors d'une conférence de presse le 18 janvier. « Il y a un certain nombre de signaux et d'actes concrets pris par ce gouvernement

depuis deux ans qui ne favorisent pas la cohésion sociale », constate-t-il. « Parmi les gilets jaunes, il y a des gens qui étaient en contrat aidé et qui se sont retrouvés sur le carreau avec la baisse drastique de ces contrats ». « Nos adhérents estiment à 60 000 le nombre d'emplois menacés ». « L'Udes participe au grand débat national et demande que les attentes des employeurs sociaux et solidaires soient mieux entendues par le gouvernement », annonce par ailleurs un communiqué de l'Udes diffusé le même jour. Parmi les revendications : l'exonération de la majoration des cotisations d'assurance chômage pour « les CDD d'usage, les CDD de remplacement » et « les contrats courts spécifiques à certains secteurs de l'ESS ». L'Udes défend également un financement de la dépendance qui « doit être fondé principalement sur un principe de solidarité nationale intergénérationnelle ».

... et la CGT met en place des « cahiers revendicatifs » notamment sur les lieux de travail

Dans un communiqué diffusé le 18 janvier, la CGT, qui refuse de participer au grand débat, a annoncé la mise à « disposition des salariés, des citoyens, un cahier d'expression revendicative populaire portant sur six grands thèmes majeurs que sont : les salaires et pensions, la fiscalité, les services publics, le quotidien au travail, la transition écologique, la démocratie-citoyenneté ». L'objectif : « permettre l'expression populaire à partir des préoccupations des salariés, des retraités, précaires et privés d'emploi, à l'appui des luttes qui se développent et s'expriment dans les lieux de travail et dans la rue ». Une initiative qui « s'inscrit dans la conti-

nuité de la pétition lancée par la CGT et disponible sur son site web : Nos besoins doivent être entendus, j'agis ! ». Ces cahiers « seront portés par les militants dans tous les lieux de travail et tous ceux favorisant l'expression populaire, à travers diverses initiatives en territoire ».

Emploi et chômage

Assurance chômage : pas de renégociation de l'accord sur les intermittents

Les partenaires sociaux de la branche spectacle ne renégocieront pas l'accord de 2016 sur les intermittents, comme le leur avaient demandé les négociateurs de la réforme de l'assurance chômage, a indiqué le 18 janvier la fédération patronale du secteur dans un communiqué. Alors que les négociateurs avaient demandé à la branche spectacle de leur faire des propositions d'ici le 21 janvier pour « contribuer solidairement aux efforts d'économies », la Fesac répond que « les partenaires sociaux du secteur sont actuellement dans l'incapacité de mener à bien une réelle renégociation de l'accord du 28 avril 2016 ». Elle explique qu'à l'exception « d'ajustements », « aucune évaluation sérieuse de l'accord unanime de 2016 ne pourra raisonnablement intervenir avant l'automne 2019 ». Le gouvernement a réclamé au total entre 3 et 3,9 milliards d'euros d'économies en trois ans dans le cadre de la négociation sur la nouvelle convention d'assurance chômage. L'accord conclu à l'unanimité en avril 2016, après un dur conflit social, n'a pas atteint ses objectifs d'économies pour ce régime dont le surcoût lié à ses règles spécifiques est estimé à un peu plus de 300 millions d'euros. *Source AFP*

Durcissement des sanctions : « des mesures stigmatisantes » pour SNC

L'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) « désapprouve » l'orientation des mesures de durcissement des sanctions, « qui inverse les priorités et stigmatise les chercheurs d'emploi », a-t-elle déclaré dans un communiqué diffusé le 17 janvier. Pour l'association, ces nouvelles mesures sont « de nature à stigmatiser les chercheurs d'emploi en renforçant une image négative de "profiteurs du système" ». Et de rappeler que « la quasi-totalité des personnes au chômage recherchent activement un emploi comme le confirme l'étude publiée par Pôle emploi le 20 août dernier ». « Cette étude montre en effet que seul 12 % des personnes concernées ne sont pas suffisamment actives, taux ramené à 8 % pour les bénéficiaires de l'assurance chômage ». SNC conclut en précisant rester « attentive à ce que ces dispositions nouvelles ne conduisent pas à mettre en difficulté les chercheurs d'emploi les plus fragiles et ceux qui ne seraient pas en position d'exprimer leurs demandes », et déclare souhaiter « que les chercheurs d'emploi disposent d'un délai de réflexion pour signer leur PPAE », afin de demander conseil avant de s'engager.

Entreprises

Renault : la CFE-CGC soutient la suppression des fonctions de Carlos Ghosn

Dans un communiqué diffusé le 17 janvier, la CFE-CGC dit soutenir « la suppression des fonctions de

Carlos Ghosn de la présidence du conseil et de la direction générale du groupe Renault ». Elle demande également « au Conseil d'administration d'engager un processus afin de mettre en place une gouvernance durable dans l'intérêt de toutes les parties prenantes dont principalement les salariés », après plusieurs semaines de « crise de gouvernance majeure ». « Le changement de statut de Carlos Ghosn passant de gardé à vue à détenu provisoire, ainsi que la prononciation par la justice japonaise de trois inculpations, impliquent qu'il n'est plus "empêché momentanément" d'exercer ses missions mais bien qu'il sera en incapacité d'œuvrer pour les mois à venir. [...] Il nous apparaît donc maintenant nécessaire et urgent de nommer un président et un directeur général, voire un PDG ».

Une filiale de Schneider va supprimer 94 emplois en Moselle

France Transfo, filiale du groupe Schneider Electric, prévoit de supprimer 94 emplois sur son site de transformateurs électriques de Maizières-lès-Metz (Moselle), a-t-on appris le 17 janvier. La direction a annoncé son intention de lancer un PSE, invoquant un « manque de compétitivité » et une « baisse drastique des commandes », ont indiqué des représentants syndicaux. Selon eux, la réorganisation des sites de France Transfo concentrerait Maizières-lès-Metz sur la logistique et rassemblerait la production dans l'usine voisine d'Ennery. Les deux unités emploient au total 360 personnes. France Transfo, dont l'origine remonte à 1920, est depuis 2010 filiale à 100 % de Schneider Electric. Elle a subi par le passé des délocalisations en Pologne à partir des années 2000 et fermé en 2015 un autre site près de Metz, à Marange-Silvange, qui em-

ployait 90 salariés. « Les effectifs ne cessent de fondre. Nous étions plus de 1000 au début des années 2000 », a rappelé Franck Lamorlette, délégué syndical CFTC de France Transfo. La direction du site de Maizières-lès-Metz n'a pu être jointe le 17 en fin d'après-midi. Selon les syndicats, elle devrait préciser son projet et son calendrier lors d'une réunion du comité d'entreprise le 23 janvier. *Source AFP*

Nexans : inquiétude de FO pour les emplois avant un CCE

Le syndicat Force ouvrière du fabricant français de câbles Nexans s'est dit inquiet pour les emplois le 17 janvier, alors que la direction a convoqué un comité de groupe européen et un comité central d'entreprise (CCE) le 24 janvier. « Des restructurations de ce fleuron industriel sont envisagées en Europe – pour mémoire, 16 sites sont en France – pouvant engendrer des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) », indique FO dans un communiqué, où le syndicat évoque de « grosses inquiétudes » dans l'entreprise. « Les salariés du groupe devraient être rapidement fixés sur leur sort car dès ce jeudi 24 janvier un projet sera présenté au comité central d'entreprise (CCE), puis aux différents comités d'entreprise locaux dès le lendemain », ajoute le syndicat. Un comité de groupe européen est aussi prévu le 24 janvier, a précisé Dominique Sciot, délégué syndical central FO. « On s'attendait bien à quelque chose », a-t-il ajouté. Interrogée, la direction n'a pas souhaité commenter ces informations. *Source AFP*

Loiret : Ibiden confirme la fermeture de son usine de Courtenay et va

licencier 300 personnes

Le groupe japonais Ibiden a confirmé aux salariés la fermeture de son usine de filtres à particules pour véhicules diesel à Courtenay (Loiret), qui emploie plus de 300 personnes, a-t-on appris le 18 janvier auprès de l'entreprise. En novembre, le groupe avait déjà annoncé son intention de fermer le site en raison de la baisse des ventes de voitures de diesel. Depuis cette date, deux lettres d'offres indicatives ont été reçues pour la reprise de l'activité d'Ibiden mais aucune n'a pu aboutir. « Dans ce contexte et compte tenu de la situation particulièrement dégradée du marché, la direction engage la procédure d'information-consultation du comité d'entreprise sur le projet de fermeture », a précisé l'entreprise dans un communiqué. Toutefois, il est toujours possible à d'éventuels candidats de déposer des offres durant les trois mois que durera la procédure préalable au licenciement des salariés. *Source AFP*

Apple : pas de prime pour les salariés en France, mais une augmentation de salaire

Apple ne versera pas de prime exceptionnelle à ses salariés en France mais a annoncé le 18 janvier une augmentation annuelle des salaires de 750 € pour tous les employés, excepté les managers, a-t-on appris de source syndicale. Cette annonce a été faite lors d'une réunion avec les représentants syndicaux, convoquée à la suite de débrayages la veille de Noël dans la moitié des 20 magasins de la marque en France, visant notamment à protester contre le non-versement d'une « prime Macron ». Début janvier, lors d'une précédente réunion, la direction d'Apple Retail France avait expliqué « préférer travailler à moyen-long terme », selon la CGT. « On cherchait quelque chose

de plus pérenne » qu'une prime, a aussi souligné Albin Voulfow (CFDT). Selon lui, la direction a aussi annoncé l'arrêt de l'indexation d'une prime faisant office de 13^e mois sur le temps de présence, qui désavantagerait les femmes en congé maternité ou les personnes victimes d'un accident de travail. Évoquant l'absence d'accords sur « la qualité de vie au travail, la mise en place d'une politique écologique, la gestion prévisionnelle des compétences », la CFDT demande aussi une « véritable négociation » sur ces sujets. La direction a promis « d'ouvrir rapidement ces chantiers », a ajouté le représentant syndical. *Source AFP*

Défi Mode, anciennement propriété de Vivarte, va cesser son

activité

Le groupe DAI, qui a repris Défi Mode, auparavant dans le giron du groupe Vivarte, a décidé de cesser l'activité de l'entreprise, sans chercher de repreneur, décision qui menace « quelque 200 familles », selon un communiqué de la CGT et de la CFDT diffusé le 19 janvier. « C'est en laissant faire ces opérations de défaisance que nos gouvernements successifs ont paupérisé les salariés », s'indignent les deux syndicats dans leur communiqué, qui voient dans « la multiplication de ces injustices sociales » « l'origine des gilets jaunes ». Un collectif de salariés a décidé de créer une coopérative (Scop) pour essayer de « trouver une solution de reprise » pour les 60 magasins et 219 salariés, « sauver le plus » d'emplois possible et financer le cas échéant de « réelles mesures d'ac-

compagnement », indiquent-elles encore. Auparavant propriété du groupe Vivarte (La Halle, Caroll), Défi Mode a été cédée en 2016 « à un directeur de La Halle », « pour un euro symbolique », a expliqué Chrystel Delherme, déléguée CGT. « Au bout d'un an, ce dernier a cédé à son tour l'enseigne au groupe franco-chinois DAI ». À peine un an après, celui-ci a annoncé en décembre la cessation de l'activité et la mise en place d'un PSE, « alors que la société n'est pas en cessation de paiement et qu'aucune solution de reprise ou d'investissement n'a été recherchée », soulignent les syndicats. Pourtant, au moment de sa cession par Vivarte, l'entreprise disposait d'une trésorerie de « 30 millions d'euros », observent-ils. *Source AFP* ■

